

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 1989

COMPTE RENDU

L'Assemblée Communale s'est réunie le 25 septembre 1989 à 18 heures, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Député-Maire.

Étaient présents : M. SCHWINT, M. de SURY, Mme VIEILLE-MARCHISET, M. MILLE, M. PONÇOT, M. PINARD, Mme MADER, M. HUMBERT B., M. HIRSCH, M. RUEFF, M. BAUDIÉ, M. ANTONY, M. VUILLEMIN, M. FUSTER, M. MATHIEU, M. BARETJE, M. RÉGNIER, M. JEANNEROT, M. MEUNIER, M. LAGRANGE, M. FOUSSERET, M. MAGNIN, Mme TETU, M. JUSSIAUX (à partir de la question n° 4), Mme BULTOT, M. LIME, Mme DUFAY, M. FERRÉOL, Mme KUNSTLER, M. TISSOT, M. PIERLOT, M. JEANNIARD, M. LIEVREMONT, M. DAHOUI, M. GALLAT, Mme CHRISTELLE, Mlle ZILLI, M. ANGUENOT, M. RAGOT, M. TOURRAIN, M. JACQUEMIN, M. MOUROT, M. MAILLARD, M. GRAPPIN, Mme DUVERGET (à partir de la question n° 4), M. SALOMON (à partir de la question n° 4), M. TABOURNOT, M. HUMBERT J.F., M. BAS, M. VIALATTE, M. NACHIN, Mme FOLSCHWEILLER (à partir de la question n° 4), M. ROUSSEAUX.

Absents excusés : M. BOICHARD, M. JUSSIAUX (jusqu'à la question n° 4), Mme CUENIN, Mme DUVERGET (jusqu'à la question n° 4), M. SALOMON (jusqu'à la question n° 4), Mme FOLSCHWEILLER (jusqu'à la question n° 4).

Secrétaire : M. RAGOT.

Procurations de vote :

Mandants : M. BOICHARD, Mme CUENIN, Mme FOSCHWEILLER.

Mandataires : M. SCHWINT, Mme MADER, M. ROUSSEAUX (jusqu'à la question n° 4).

* * * * *
* * *

Avant d'aborder les questions inscrites à l'ordre du jour, M. le Député-Maire a invité les membres du Conseil Municipal à signer les lettres adressées à M. CEAUCESCU, à M. l'Ambassadeur de Roumanie à Paris et à M. le Maire de la Commune de Parva dans le cadre de l'opération Village Roumain.

Ensuite, M. TOURRAIN, Conseiller Municipal, est intervenu dans le cadre d'un rappel au règlement :

* d'une part, pour évoquer l'élection des trois Sénateurs du Doubs,

* d'autre part, sur le fonctionnement des commissions municipales et la possibilité d'y envoyer des observateurs désignés par son groupe,

* enfin, pour demander des explications sur la présence de fonctionnaires municipaux lors d'une réunion avec les Élus de la majorité.

Enfin, M. le Député-Maire a signalé la présence parmi le public d'une délégation de Canadiens venus à Besançon étudier la politique mise en œuvre en matière d'aide aux personnes âgées et d'aide à domicile.

1. Autorisation au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 122.20 du Code des Communes

Adopté à l'unanimité.

2. Conseil Municipal - Représentation de la Ville au sein du Conseil d'Administration du Centre de Linguistique Appliquée de Besançon

A été désigné, à l'unanimité, M. l'Adjoint VUILLEMIN.

3. Garantie d'emprunt à l'Office Public d'HLM du Département du Doubs à hauteur de 50 % d'un emprunt de 386 000 F auprès de la Caisse d'Épargne de Besançon (réhabilitation de 12 logements 8 chemin de la Clairière)

Adopté à l'unanimité.

4. Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon-La Vèze - Participation de la Ville de Besançon au paiement du tiers de l'annuité de l'emprunt de 5 200 000 F contracté par la CCI auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel du Doubs pour des acquisitions foncières

Après que le groupe «Une Ambition pour Besançon» ait proposé le renvoi de cette question à un prochain Conseil Municipal ainsi que la création d'une commission spéciale pour examiner cette affaire, après que le groupe «Besançon Écologie Les Verts» se soit associé à cette proposition, le groupe «Une Ambition pour Besançon» a pris acte de la décision du Maire de ne pas donner suite à leur demande et a fait savoir que ses membres ne prendraient pas part au vote.

L'Assemblée Communale, après en avoir délibéré, a décidé, à la majorité, le versement de la participation de la Ville (11 Conseillers n'ayant pas pris part au vote et 3 ayant voté contre).

5. Marchés 1990 de fournitures de bureau, scolaires, denrées alimentaires, produits d'entretien et effets d'habillement- Cahiers des charges

Adopté à l'unanimité.

6. Comptabilité - Transferts de crédits

Adopté à l'unanimité.

7. Comptabilité - Emploi du crédit pour dépenses imprévues - Virements de crédits intervenus postérieurement au 30/7/1989

Adopté à l'unanimité.

8. Comptabilité - Cotes et produits irrécouvrables - Admissions en non-valeurs - Budget principal

Adopté à l'unanimité.

9. Comptabilité - Ouverture de crédits au budget supplémentaire

Adopté à l'unanimité.

10. Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées - Modification du budget primitif

Adopté à l'unanimité.

11. Subventions :

a) à l'Association «Les Amis du Liban» pour un montant de 14 000 F.

Adopté à l'unanimité.

b) aux associations culturelles

- Atelier Musical de Velotte	10 000 F
- Septentrional Films	10 000 F

c) aux associations à caractère social (2^{ème} répartition)

- AATEM	36 500 F
- Amis de l'Hôpital	2 500 F
- Amis de Bellevaux	1 400 F
- Association Familles de Besançon	14 500 F
- Association Tutélaire Inadaptés de Besançon	1 100 F
- Association des Vieux Travailleurs	8 000 F
- CRIDF	46 000 F
- CAL	155 000 F
- Confédération Syndicale Cadre de Vie	3 800 F
- Croix Bleue	2 200 F
- Croix d'Or	5 000 F
- Distraction des Malades	900 F
- Entraide des Pupilles de l'État	1 900 F
- FARK (Association d'Entraide aux Cambodgiens)	2 000 F

- Fédération Nationale Accidentés Travail Handicapés	1 700 F
- MRAP	7 000 F
- Le Nid	1 000 F
- OC Protection Jeune Fille (fonctionnement)	44 000 F
- ORPAB	60 000 F
- Secours Populaire Français	2 000 F
- Solidarité Femmes	8 000 F
- UNAFAM	1 500 F
- Union Féminine Civique et Sociale	8 500 F
- Vie Libre	1 200 F
- AD Veuves Civiles Chefs de Famille	2 000 F
- Foyer des Jeunes Travailleurs	64 000 F
- Comité Amérique Centrale	1 000 F
- Comité Alexis Danan	2 000 F
- La Palmeraie	2 000 F
- Association Départementale Accès au Logement	30 000 F

Adopté à l'unanimité.

d) à l'association pour la prévention de la pollution atmosphérique, pour un montant de 20 000 F

Adopté à l'unanimité.

e) au sport de haut niveau - Saison 1989/1990 (1^{ère} répartition)

ASQP Volley Ball	Filles : Nationale 3	20 000 F
OB	Nationale 2	50 000 F
ESB	Filles : Nationale 1A et Coupe d'Europe	
	Garçons : Nationale 1B	250 000 F
VESONTIO	Garçons : Nationale 2	160 000 F
BRC Football	Division 4	220 000 F
SNB		25 000 F
CPB		25 000 F

Adopté à l'unanimité.

f) aux associations du secteur «Formation - Emploi des Jeunes»

- Centre Information Jeunesse	25 630 F
- ACEREP	64 200 F
- GIE «Point + Entreprises»	200 000 F

Adopté à l'unanimité.

g) à l'Association de défense des consommateurs «UFC Que Choisir» pour un montant de 2 850 F

Adopté à l'unanimité.

h) pour congrès

- Fondation Maréchal de Lattre 20 000 F
- Congrès de Pharmacologie Clinique 10 000 F

Adopté à l'unanimité.

i) aide à la formation de créateurs d'entreprises ayant signé un plan d'affaires avec la Société IEN, pour un montant de 15 000 F

Adopté à l'unanimité.

j) subvention exceptionnelle aux Sinistrés de la Guadeloupe, pour un montant de 50 000 F

Adopté à l'unanimité.

12. Personnel communal - Développement des relations entre la Ville de Besançon et le Rectorat, dans les domaines de la culture, de la communication et éventuellement dans d'autres secteurs d'activités - Reconduction des conventions

Adopté à l'unanimité.

13. Personnel communal - Revenu Minimum d'Insertion - Activités d'Intérêt Général - Décision d'accueillir des allocataires pour effectuer une Activité d'Intérêt Général (AIG) dans les services municipaux

Adopté à l'unanimité.

14. «Besançon Votre Ville» - Publicité - Convention avec Publicité Moderne - Modificatif à la délibération du 3 juillet 1989

Adopté à l'unanimité.

15. Étude sur les transports en commun dans la périphérie de Besançon - Convention avec le Département du Doubs

Adopté à l'unanimité.

16. Placement en crèche - Convention avec la Commune de Braillans

Adopté à l'unanimité.

17. Association pour la route nationale 57 de Besançon - Adhésion de la Ville de Besançon

Adopté à la majorité, 8 Conseillers ayant voté contre et 7 s'étant abstenus.

18. Centre de Linguistique Appliquée de Besançon - Convention de collaboration entre la Fédération Mondiale des Cités Unies, le Centre de Linguistique Appliquée et la Ville de Besançon

Adopté à l'unanimité.

19. Patinoire municipale - Saison 1989/1990 - Concession du bar

Adopté à l'unanimité.

20. Piscine couverte - Saison 1989/1990 - Concession du bar

Adopté à l'unanimité.

21. Conservatoire National de Région - Modalités de prêt des salles aux associations - Fixation des tarifs

Adopté à l'unanimité.

22. Orchestre de Chambre de Besançon - Réaffectation de recettes

Adopté à l'unanimité.

23. Dénomination de voie - Esplanade du Monument aux Morts - Esplanade Maréchal Juin

Adopté à l'unanimité, 3 Conseillers s'étant abstenu.

24. Développement Social des Quartiers

a) DSQ Orchamps/Palente - Signature d'une convention État/Région/Département

Adopté à l'unanimité.

b) Quartier de Montrapon - Convention locale de développement social

Adopté à l'unanimité.

25. Mairie 6 rue Mégevand - Restructuration des bureaux de la 3^{ème} Division (Caisse des Ecoles)

Adopté à l'unanimité.

26. Bilan des déclarations d'intention d'aliéner du 11 juin 1989 au 31 août 1989

Adopté à l'unanimité.

27. Acquisitions immobilières - Mme JEANNOT Marcelle 7 rue Thiémanté

Adopté à l'unanimité.

28. ZAC du Fort des Justices - Approbation de la modification du PAZ

Adopté à l'unanimité.

29. Demande d'ouverture d'enquête publique conjointe pour la DUP du 5^{ème} Lycée et modification du POS - Délibération complémentaire

Adopté à l'unanimité.

30. Rue Thiémanté - Propriété MARTINEZ et GIBOIN - Arrêtés de déclaration d'utilité publique et de cessibilité

Adopté à l'unanimité.

31. Désaffectation d'un chemin rural débouchant sur la rue Arago

Adopté l'unanimité.

32. Station d'épuration de Port Douvot - Malfaçons - Transaction avec la Société DEGREMONT - Désistement de la Ville dans l'action contentieuse engagée devant la juridiction administrative

Adopté à l'unanimité

33. Programme National Expérimental en écophysiologie sur l'arbre urbain - Réaffectation de la subvention de l'État

Adopté à l'unanimité.

34. Forêts communales - Coupes de bois 1989/1990 - Vente d'automne

Adopté à l'unanimité.

35. École Bouloche - Dégradations - Réaffectation exceptionnelle d'indemnité d'assurance

Adopté à l'unanimité.

36. Assainissement - Collecteur Rive Gauche - Réajustement de la demande d'aide financière à l'Agence de Bassin RMC

Adopté à l'unanimité.

37. Espaces verts - Travaux d'investissement 1989

Adopté à l'unanimité.

38. Voirie - Marché de fournitures d'enrobés, année 1988 - Rabais contractuel du fournisseur et réaffectation de la recette correspondante

Adopté à l'unanimité.

39. La Malcombe - Aire de stationnement des gens du voyage - Travaux d'aménagements et demandes de subventions

Adopté à l'unanimité.

40. Communication de M. JEANNIARD sur la prévention de la délinquance

Après que M. le Député-Maire ait signalé que cette communication ne serait pas suivie de débat, la discussion devant intervenir au cours d'un prochain Conseil Municipal, M. VIALATTE a quitté la salle.

41. Parc Zoologique de la Citadelle

Interpellation de M. BAS, Conseiller Municipal, concernant le récent incident survenu au parc zoologique de la Citadelle et les mesures de sécurité à prendre.

42. Quartier des Prés de Vaux

Interpellation de M. BAS, Conseiller Municipal, concernant les nuisances nocturnes et les problèmes de sécurité des usagers de l'avenue de Chardonnet.

43. Conflits aux Établissements PEUGEOT - Vœu du Conseil Municipal

M. le Député-Maire a proposé aux membres du Conseil d'exprimer l'inquiétude de la Ville de Besançon devant l'aggravation du conflit dans l'Entreprise PEUGEOT en adoptant le vœu suivant :

«A Besançon comme dans tout le département, des entreprises travaillent en sous-traitance pour SA PEUGEOT (par exemple : mécanique de précision).

C'est pourquoi le Conseil Municipal de la Ville de Besançon tient à exprimer son inquiétude devant l'aggravation du conflit en cours chez PEUGEOT.

Il souhaite que des négociations interviennent le plus rapidement possible afin de trouver une issue à cette situation.

Il rappelle que le dialogue social est une composante essentielle de la vie des entreprises modernes, et un garant de leur développement».

44. École du Petit Saint-Joseph - Circulation sur la voie piétons-bus - Rappel au règlement

M. J.F. HUMBERT, Conseiller Municipal, a exprimé son inquiétude face au problème de sécurité rencontré notamment par les parents d'élèves de l'école maternelle du Petit Saint-Joseph dans la Grande Rue.

M. le Député-Maire lui a fait savoir que la Municipalité venait de décider d'accorder les dérogations d'accès nécessaires.

La séance est levée à 20 heures 45.

Hôtel de Ville, le 27 septembre 1989
Le Député-Maire,
Robert SCHWINT.

Vu pour être affiché
conformément à la loi,
Le 27 septembre 1989
Pour le Député-Maire,
L'Adjoint,